



Mercredi 7 juin 2023

Levée des restrictions de la consommation d'eau potable sur la commune de Rognac

Les prélèvements effectués le 2 et le 5 juin en sortie de la station de traitement des Barjaquets, ainsi que sur l'eau brute du canal de Marseille, indiquent un retour à la normal de la qualité de l'eau.

En conséquence, le préfet des Bouches-du-Rhône a abrogé ce jour l'arrêté préfectoral du 2 juin 2023 qui portait sur la restriction d'usage de l'eau destiné à la consommation humaine sur la commune de Rognac.

L'eau distribuée par le réseau public de distribution peut être à nouveau utilisée pour les usages alimentaires et sanitaires, sans restriction.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

